



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

zones franches urbaines

Question écrite n° 13005

Texte de la question

M. François Grosdidier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur l'extension des zones franches urbaines dans lesquelles les entreprises françaises bénéficient d'exonérations fiscales et sociales. On constate comme la lettre du maire (janvier 2003) que ces zones franches n'ont contribué qu'à transporter les postes de travail d'une ville à l'autre pour un total national d'emplois inchangé. Par ailleurs elles n'ont pas contribué à intégrer les jeunes de quartiers défavorisés dans la société française et le plein emploi. Il lui demande de bien vouloir lui faire connaître les perspectives de son action ministérielle afin de dynamiser l'économie française.

Données clés

Auteur : [M. François Grosdidier](#)

Circonscription : Moselle (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 13005

Rubrique : Aménagement du territoire

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 mars 2003, page 1531

Question retirée le : 7 avril 2003 (Retrait à l'initiative de l'auteur)